

UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE INTÉRESSANTE

En tant que technicien supérieur vous pouvez accéder par concours, examen professionnel ou ancienneté aux grades de technicien principal, de chef technicien ou au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE NETTE

- ➡ Environ **1900 € nets** pour un technicien ayant 1 an d'ancienneté
- ➡ Environ **2100 € nets** pour un technicien principal ayant 10 ans d'ancienneté
- ➡ Environ **2400 € nets** pour un chef technicien ayant 20 ans d'ancienneté

UN RECRUTEMENT ANNUEL PAR CONCOURS NATIONAL

Ouvert aux titulaires d'un BAC (recrutement dans le grade de technicien) ou BAC + 2 (recrutement dans le grade de technicien principal) ou aux personnes justifiant de 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur public.

Le saviez-vous ?

- Les femmes représentent 47% des effectifs du corps des techniciens, toutes spécialités confondues, et dépassent les 51% dans les spécialités « techniques et économie agricoles » ou « vétérinaire et alimentaire ».
- Les techniciens sont régulièrement appelés à se déplacer dans les exploitations agricoles ou forestières, les élevages, les industries alimentaires et à travailler avec les responsables.
- Titulaire de la fonction publique d'État après la formation, vous avez la possibilité, tout au long de l'année, de postuler pour une mobilité et ainsi de changer de structure, de région.



Calendrier de recrutement

Octobre :
ouverture des inscriptions
Février-mars : épreuve écrite
Mai-juin : épreuve orale
Octobre suivant :
rentrée en formation

Condition d'accès

Titulaire du bac
pour le 1^{er} grade
Titulaire d'un bac + 2
pour le 2^{ème} grade

Dès la réussite du concours bénéficiez
d'une formation rémunérée d'un an combinant :

- ➡ une période de cours à l'Infoma
- ➡ une période de stage en structure d'affectation

à l'issue de votre formation, vous devenez titulaire
de la fonction publique d'État (catégorie B)

inscription : www.concours.agriculture.fr

infoma.agriculture.gouv.fr/Devenir-technicien-superieur-du
<https://infoma.agriculture.gouv.fr/les-metiers-des-techniciens>

*Des métiers passionnants, des missions valorisantes,
des possibilités d'évolution de carrière prometteuses*

RECRUTEMENT PAR CONCOURS ANNUEL

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RECRUTE DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS



Les métiers dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et de la forêt vous intéressent ? Rejoignez-nous !

Début des
inscriptions
au concours
au mois
d'octobre

1 établissement
2 sites
3 spécialités

Site de Corbas



« Vétérinaire et alimentaire » et
« Techniques et économie agricoles »

Site de Nancy



« Forêts et
territoires ruraux »

SPÉCIALITÉ

Vétérinaire et alimentaire



Vous exercez des missions d'inspection dans le domaine de la santé publique vétérinaire dans trois secteurs complémentaires :

- ➔ **la sécurité sanitaire des aliments** : inspection sur le terrain à tous les stades de la production et commercialisation
- ➔ **la santé et la protection animales** : contrôle et application des mesures de lutte contre les maladies animales et des dispositions en matière de bien-être animal
- ➔ **la protection de l'environnement** : inspection des installations classées pour la protection de l'environnement



Nolwenn, technicienne spécialité vétérinaire et alimentaire, inspectrice en abattoir.

”

« Mes collègues et moi avons la responsabilité d'apposer l'estampille qui indique que la viande est propre à la consommation. Nous sommes également chargés de veiller au respect des règles de protection animale, depuis le déchargement des animaux jusqu'au poste de l'abattage. L'examen des animaux présentés à l'abattoir nous permet aussi de renseigner les éleveurs sur l'état général des cheptels. L'ambiance de l'équipe me plaît beaucoup ».

SPÉCIALITÉ

Techniques et économie agricoles



Vous exercer une mission de service public en direction des professionnels de l'agriculture avec :

- ➔ la gestion des dossiers d'aide à l'agriculture
- ➔ l'orientation et l'organisation des productions animales et végétales
- ➔ la mise en œuvre des enquêtes et études statistiques
- ➔ l'animation et la gestion des territoires ruraux
- ➔ la préservation de l'environnement en garantissant la qualité sanitaire des végétaux, produits végétaux et denrées alimentaires végétales

Yann, technicien en service régional de l'alimentation, chargé du contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.

”

« Je dois faire un bilan des conformités et des écarts à la réglementation, partager les constats avec le chef d'entreprise ou l'agriculteur concerné et décider des suites à donner pour remédier aux anomalies relevées.

En exerçant cette mission, je contribue à la protection de l'environnement et de la santé publique ».



SPÉCIALITÉ

Forêts et territoires ruraux

Vous participez à toutes les activités en matière de forêt et d'environnement en assurant le suivi et l'évaluation des politiques dans différents domaines :

- ➔ la forêt et filière bois
- ➔ la chasse et la faune sauvage
- ➔ la protection des milieux naturels
- ➔ la gestion de l'eau et les milieux aquatiques
- ➔ l'aménagement et le développement durable des territoires

Johan, technicien spécialité forêts et territoires ruraux, unité forêt en DDTM.

”

« Plus particulièrement chargé de la mise en œuvre de la politique de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), j'apporte une expertise technique dans différents domaines comme les projets d'investissements relatifs aux équipements de DFCI, le contrôle de leur réalisation et le suivi de leur entretien, les autorisations de défrichement. Je participe également à la cellule technique d'investigation des incendies de forêts. Mon métier m'amène à être régulièrement en contact avec des élus, des membres des collectivités territoriales, des exploitants forestiers ».

